



Nouveau bail pour gestion directe avec le propriétaire.

Par **FREARD michele**, le **27/09/2016** à **18:55**

Mon propriétaire ne veut plus me louer son appartement par l'intermédiaire d'une agence et désire le gérer directement avec moi. Il me refait donc un bail. Peut il exiger le même loyer qu'avant sachant que celui-ci incluait les frais d'agence?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

Par **janus2fr**, le **27/09/2016** à **19:22**

Bonjour,

Il n'y a pas de bail à refaire ! Le propriétaire est libre de reprendre la gérance de ce bail, mais le bail, lui ne change pas, il se poursuit !

Il ne peut pas y avoir de frais d'agence compris dans le loyer. Le locataire ne paie des frais qu'à la signature du bail, après c'est le propriétaire et lui seul qui paie des frais sous forme d'un pourcentage retenu par l'agence sur les loyers encaissés. Il n'y a donc pas lieu de modifier le loyer qui doit correspondre au bien loué, peu importe qu'il y ait, ou non, un mandataire.